

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-28 :

Attribution d'une subvention Évènements scientifiques, écoles thématiques internationales et Culture Scientifique Technique et Industrielle - année 2025 - ARS MATHEMATICA.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU le Budget Primitif 2025,
VU la demande formulée par l'association,
VU le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association,
CONSIDERANT que les manifestations scientifiques concourent à faire rayonner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation des sites de Metz au profit de l'ensemble de la Métropole,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 6 000 € en soutien à ARS MATHEMATICA, pour l'organisation de l'évènement « INTERSCULPT 2025 : les avatars de l'intelligence », La subvention sera versée en une seule fois, après délibération,

PRECISE que les justificatifs suivants :

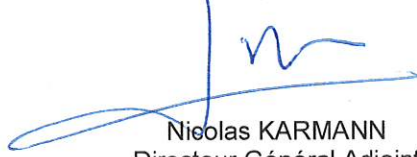
- le rapport d'activités, ou bilan moral, incluant les indicateurs d'activité et d'impact relatifs à la manifestation (nombre d'intervenants, nombre de visiteurs ou publics...),
- le bilan financier de la manifestation visé par un représentant qualifié de l'association bénéficiaire et son trésorier,
- les supports de communication/ articles de presse ou web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. À défaut de

communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, la subvention sera annulée.

Metz, le 17 juin 2025

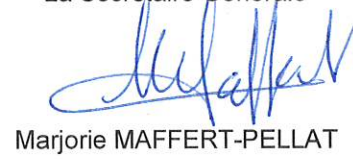
Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte
057-200039865-20250616-2025-06-BD28-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD28
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution d'une subvention Évènements scientifiques, écoles thématiques internationales et Culture Scientifique Technique et Industrielle - année 2025 - ARS MATHEMATICA.
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD28-DE
Document principal : 99_DE-28.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:07	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:08	En cours de transmission	
18/06/25 14:10	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:15	Accusé de réception reçu	